

**RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT  
DÉPARTEMENTAL SENIORS  
28 & 29 mars 2020**



- 1- Le tournoi est en cours d'autorisation.
  - 2- Les juges arbitres du tournoi sont **Emmanuelle DOUGNAC** et **XX**.
  - 3- La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses licenciés dans le département de la Haute-Vienne appartenant aux catégories poussin, benjamin, minime, cadet, junior, senior et vétéran.
  - 4- Répartition par poule selon les possibilités, puis élimination directe pour les sorties de poule. Cependant, l'organisateur se réserve le droit de procéder à des éliminations directes si nécessaire en fonction du nombre d'inscrits.
  - 5- Les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points.
  - 6- Seuls les joueurs dont les licences seront validées par la FFBAB et accessibles sur Poona à la date limite d'inscription pourront être retenus.
  - 7- La date limite d'inscription est fixée au **samedi 21/03/2020**, cachet de la poste faisant foi.
  - 8- La constitution des tableaux aura lieu le **23/03/2020**.
  - 9- Le montant des engagements (règlement par chèque unique à l'ordre du CODEP 87) est de :  
**12€** par joueur pour **1 tableau** / **15€** par joueur pour **2 tableaux** / **18€** par joueur pour **3 tableaux**  
En cas de forfait non justifié, aucun remboursement ne sera effectué après la constitution des tableaux.
  - 10- Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre les joueurs, les volants officiels de cette compétition sont les :
    - Yonex Mavis 370 pour les non classés
    - Babolat 4 pour les classés / Babolat 2 pour les joueurs classés N
  - 13- Les classements pris en compte seront les derniers publiés à la date de constitution des tableaux.
  - 14- Les joueurs doivent s'inscrire dans la catégorie qui correspond à leur niveau (N ; R ; D ou P). S'ils n'appartiennent pas au même niveau, la catégorie d'inscription sera celle du joueur ayant le niveau le plus élevé (exemple : une paire de R6/D7 jouera dans le tableau R).
- Dans le cas où un tableau serait insuffisamment représenté, l'organisateur se réserve le droit de le regrouper avec un autre tableau.
- 15- Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage en poule et seront arbitrés dans les phases finales.
  - 16- Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes (temps entre la fin du match précédent et l'engagement du suivant). Ce temps pourra être réduit sur accord des joueurs concernés.
  - 17- Le temps d'échauffement est de 3 minutes à partir du moment de l'annonce du match.
  - 18- Tout volant touchant une structure du gymnase (plafond) sera compté « faute », même au service. Tout volant touchant les paniers de basket, support, obstacles mobiles, sera compté « let » au service puis faute en jeu.
  - 19- Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.
  - 20- **Les simples se joueront le samedi ; les doubles le dimanche. Les mixtes se joueront le samedi (mais suite possible le dimanche si besoin), les joueurs devront donc être disponibles les 2 jours si besoin. En fonction du nombre d'inscrits par catégorie, certaines pourraient être regroupées sur une même journée.**
  - 21- Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue devra en avertir la table de marque et le Juge Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
  - 22- Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
  - 23- Le règlement Fédéral sera appliqué pour tous les points non cités ci-dessus.
  - 24- Il est interdit de fumer et de manger dans la salle.
  - 25- Toute participation au championnat départemental implique l'adoption du présent règlement.

**Le CODEP 87 de Badminton**